

Annick GREMY
Maire de GRIEGES



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 31 MARS 2022
ID : 001-210101796-20220329-202214-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération 18

Convocation du Conseil Municipal le : 22 Mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 29 MARS 2022 2022 / 14

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. Jean-Jacques BONNOT, M. Frédéric BOUQUET, M. Thierry CHARVET, M. Raymond CUERQ, Mme Ginette DESMARIS, M. Paul DURAND, Mme Marie-Claude FILET, Mme Elisabeth GARREAU, Mme Cindy HULEUX, M. Arnaud LAMPS, M. Christian LORIN, M. Hervé MANIGAND, Mme Lucienne MATHEY, Mme Fabienne MERLE, M. Christian PACCOUD, Mme Annie SANDRIN, Mme Catherine SANJUAN, M. BOUQUET Frédéric
Excusé(e)s : Mme Irène PALLOT
Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : Attribution subventions communales 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et autres organismes.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
-DECIDE d'attribuer les subventions communales suivantes :*

OGEC	14 000
Fleurissement Grièges	2 000
Maison Familiale Rurale Bâgé-le-Châtel	100
Maison Familiale Rurale Pont de Veyle	150
Maison Familiale Rurale la Vernée de Péronnas	100
CECOF CFA Ambérieu en Bugey	100
BTP CFA Ain	150
Amicale CPINI de Grièges	1 500
Alerte Replonges	180
Académie de la Dombes	50
Restaurant scolaire de Grièges	605

-AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions pour un montant total de 18 935,00 €.

-DIT que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 - Subventions diverses

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GREMY

Signé par : Annick GREMY
Date : 31/03/2022
Qualité : Mairie de GRIEGES